

## **Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 4 novembre 2019 à 19h30.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillers suivants : François Lupien, Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Éric Allard, Maureen Landry et Karina Poudrier.

Formant quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne, est également présente Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière. Aussi présent Gaby Tessier, inspecteur municipal.

---

*\*\*À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.*

---

### **1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;**

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

---

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;**

2019.200

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par François Lupien et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

*13.1 Travaux borne sèche*

*13.2 Remerciement SIUCQ et pompier*

1. Ouverture, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal d'août 2019 ;
4. Dépôt de la correspondance ;
5. Adoption des comptes à payer et transferts ;
6. Période de questions ;
7. Demande des citoyens et autres ;
  - 7.1 Quillethon Chevalier de colomb;
  - 7.2 Demande de subvention de École Bon-Conseil;
  - 7.3 Demande de subvention de FADOQ;
  - 7.4 Demande dérogation mineure Ferme Bon-Conseil;
8. Administration ;
  - 8.1 Programmation TECQ 2019-2024
  - 8.2 Formation secouriste CNESST;
  - 8.3 Cellulaire inspecteur;
  - 8.4 Comité 2019-2020;
  - 8.5 Calendrier des séances du conseil 2020;
  - 8.6 Dépôt des déclarations pécuniaires;
  - 8.7 Horaire des fêtes;
  - 8.8 Souper des fêtes;
9. Incendie et sécurité publique ;
  - 9.1 Facture au 30 septembre 2019;
  - 9.2 Dépôt procès-verbal;
  - 9.3 budget 2020;
  - 9.4 Remboursement frais de déplacement formation;
  - 9.5 Adoption plan de sécurité civile;
10. Voirie et Urbanismes ;
  - 10.1 Dénéigement borne sèche et hôtel de ville;
  - 10.2 Lignes chemin des Serre et Quatre-Saisons
11. Loisirs ;
  - 11.1 Bibliothèque ;
  - 11.1.2 portique;
12. Hygiène du milieu ;
  - 12.1 Régie inter municipale de gestion des déchets du Bas St-François ;

13. Varia ;
14. Dépôt et rapport des comités;
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

2019.201

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE OCTOBRE 2019**

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par François Lupien et résolu d'adopter le procès-verbal d'octobre 2019 tel que rédigé.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

**4. CORRESPONDANCE :**

Le maire fait la lecture de la correspondance.

2019.202

**5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS ;**

Considérant les déboursés en date du 7 octobre 2019, déboursés effectués durant le mois :

**Comptes payés durant le mois et au 7 octobre 2019:**

#	Fournisseurs (description).....	montant
	Salaires (septembre 2019).....	10 233.41\$
8927	Infotech (acompte papeterie).....	574.88\$
8928	Hélène Ducharme (entretien ménager).....	240.00\$
8929	Mun. Village NDBC (incendie 31 août 2019).....	8 922.05\$

**Comptes à payer au 9 septembre 2019:**

#	Fournisseurs (description).....	montant
8930	Mégaburo.....	159.49\$
8931	Francois Lupien (dépenses congrès FQM).....	304.88\$
8932	GGL (quincaillerie).....	58.57\$
8933	Ministre du Revenu (remises salaires octobre).....	2 752.12\$
8934	MRC Drummond (Quote-Part novembre 2019).....	7 550.51\$
8935	Mun. Village NDBC (internet, allocation, livres biblio).....	1 392.18\$
8936	Receveur général Canada (remises salaires octobres).....	1 002.83\$
8937	Régie intermunicipale de gestion déchets (quotepart novembre 2019).....	7 790.00\$
8938	Smith Asphalte (travaux réparation manuel).....	1 909.23\$
8939	Thomas Caya (peinture).....	30.79\$
8940	Infotech (50% papeterie).....	574.87\$
8941	Excavation J.N. Francoeur (1 <sup>er</sup> vers. Déneigement).....	23 019.53\$
8942	Buropro (chaises bureau).....	1062.37\$
8943	Les Pétroles DL (diesel génératrice).....	99.44\$
8944	RIM (abonnement réseau d'information municipal).....	189.71\$
8945	L'Express (avis dérogation mineur).....	204.74\$
8946	Télus (GPS).....	33.34\$
8947	Excavation Eric Vincent (déboisement chemin Quatre-Saisons).....	1362.45\$
8948	CN (passage à niveau).....	579.38\$
8949	Mauren Landry (remboursement beignes mesure d'urgence).....	30.00\$
8950	Petite Caisse (eau, soupe, lait.. mesure d'urgence).....	107.22\$
8951	Cimota (bouche fissure).....	11 281.35\$
8952	Garage Martin Allard (achat et pose 4 pneus).....	1 126.76\$

**ACCÈS D**

Bell Mobilité (cellulaires).....	36.62\$
Cogeco câble (2 mois téléphone et internet).....	445.38\$

**VISA 30-09-2019**

Gaby Tessier (essence, poste).....	251.60\$
Valérie Aubin (4 chambres congrès FQM).....	2 358.64\$

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'accepter les déboursés pour un total de 96 299.12\$  
\$

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

\* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

\*\* Dépenses autorisées par l'inspecteur Gaby Tessier en référence au règlement de délégation de pouvoir.

---

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS ;**

La parole est accordée aux gens présents dans la salle.

---

**7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES ;**

**7.1 QUILLETHON CHEVALIER DE COLOMB**

2019.203

Considérant le quille-O-thon organisé par les Chevaliers de Colomb le samedi 16 novembre 2019 ;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'autoriser un montant de 48\$ pour former une équipe de 4 joueurs afin de représenter notre municipalité.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

2019.204

**7.2 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE BON-CONSEIL;**

Considérant la demande de subvention de l'école Bon-Conseil;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu de commanditer l'activité déjeuner santé lors du mois de la nutrition en mars 2020. La municipalité payera les factures, sur présentation de pièces justificatives, de l'activité jusqu'à concurrence de 600\$.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

2019.205

**7.3 DON FADOQ;**

Considérant la demande de subvention du club de la FADOQ pour un montant de 1000\$

Considérant que la FADOQ a plusieurs dépenses prévues pour la prochaine années dont l'achat d'une table de billard, achat d'une tondeuse, débroussailleuse, permis de boisson, dégraisser et donner une couche de vernis pour le plancher;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser un montant de 500\$ qui ne sera pas récurant pour les prochaines années.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

2019.206

**7.4 DEMANDE DÉROGATION MINEURE;**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 2850, RUE EPHREM-AUDET**

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par Madame Nancy Gauthier de la Ferme Bon-Conseil, en conformité avec les exigences du règlement sur les dérogations mineures;

Considérant que la demande de dérogation mineure numéro 2019-01 est à l'effet de maintenir la distance séparatrice de **101 mètres** suite à un projet d'augmentation d'unités

---

animales qui demanderait une distance séparatrice de **174,7 mètres** selon la Directive relative à la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole;

Considérant que le projet ne comporte aucune nouvelle construction;

Considérant que l'excédent des déjections animales sera traité sur un autre site prévu à cet effet;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires d'immeubles voisins;

Considérant que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice important aux requérants;

Considérant que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu des articles 2.1 et 2.2 du règlement sur les dérogations mineures numéro 382-2010;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu à la majorité que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la décision du conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée afin de maintenir la distance séparatrice de **101 mètres** suite à un projet d'augmentation d'unités animales qui demanderait une distance séparatrice de **174,7 mètres** selon la Directive relative à la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole.

***Résolution adoptée à la majorité des conseillers et conseillères***

---

## **8. ADMINISTRATION :**

### **8.1 PROGRAMME TECQ -2019-2024 :**

**Attendu que :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**En conséquence, il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Éric Allard**

**Et résolu que :**

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 001 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2019.207

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

2019.208

**8.2 FORMATION SECOURISTE CNESST :**

Considérant la formation de secouriste offert par la CNESST doit être suivi par au moins un employé ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser Gaby Tessier à suivre la formation. Que les frais de déplacement et représentation seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**8.3 CELLULAIRES INSPECTEUR;**

**Mis à l'étude**

---

2019.209

**8.4 COMITÉ 2019-2020;**

Considérant que les membres du conseil ont élaboré la liste suivante des comités 2019-2020;

**COMITÉ 2019-2020**

**Maire ou mairesse suppléant (e)**

**Novembre – Décembre** - Karina Poudrier

**Janvier – Février** - François Lupien

**Mars-Avril** - Daniel Dufort

**Mai – Juin** - Marie-Lyne Landry

**Juillet-Août** - Éric Allard

**Septembre-Octobre** - Maureen Landry

**Comité de l'emploi et de développement Bon-Conseil :**

Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Maureen Landry

**Carrefour jeunesse emploi :**

Karina Poudrier

**Loisirs :**

Marie-Lyne Landry

Eric Allard, substitut

1 citoyen (e) de la municipalité.

**Comité Civil des mesures d'urgence :**

Valérie Aubin, coordonnateur

Stéphane Dionne, François Lupien, Marie-Lyne Landry, Éric Allard

**Régie inter municipale de Gestion des Déchets :**

Stéphane Dionne, Marie-Lyne Landry, substitut

**Comité Incendie :**

Éric Allard, François Lupien

Stéphane Dionne, substitut

**Responsables du réseau routier :**

Stéphane Dionne, Daniel Dufort et tous les conseillers (ères)

**Bibliothèque et entente ville de Drummondville:**

Karina Poudrier

Éric Allard

**Piste Cyclable :**

Marie-Lyne Landry, Daniel Dufort

**Comité d'activités sociales et d'accueil;**

Marie-Lyne Landry et Maureen Landry

**Comité journal, Page facebook et site internet;**

Maureen Landry, Marie-Lyne Landry et Karina Poudrier

Jacqueline Demers, citoyenne de la municipalité correction et révision

**Parc-école:**

François Lupien  
Daniel Dufort, substitut

**CCU:**

Eric Allard, président  
Stéphane Dionne  
François Lupien  
Gaby Tessier, secrétaire

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'accepter la liste des comités telle que décrite ci-dessus. Le maire est d'office sur tous les comités, également substitut.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

**8.5 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2020:**

2019.210

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que : Le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle.

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19h30 :

13 janvier (2 <sup>e</sup> lundi)	10 février (2 <sup>e</sup> lundi)
16 mars (3 <sup>e</sup> lundi)	13 avril (2 <sup>e</sup> lundi)
11 mai (2 <sup>e</sup> lundi)	8 juin (2 <sup>e</sup> lundi)
13 juillet (2 <sup>e</sup> lundi)	10 août (2 <sup>e</sup> lundi)
14 septembre (2 <sup>e</sup> lundi)	5 octobre (1 <sup>er</sup> lundi)
2 novembre (1 <sup>er</sup> lundi)	14 décembre (2 <sup>e</sup> lundi)

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

**8.6 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES:**

Les déclarations des intérêts pécuniaires sont déposées séance tenante et un relevé sera envoyé au ministère des Affaires municipales.

---

**8.7 HORAIRE DES FÊTES:**

2019.211

Il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Maureen Landry et résolu de fermer le bureau municipal du 23 décembre au 6 janvier inclusivement pour la période des fêtes.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

**8.8 SOUPER DES FÊTES:**

2019.212

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'autoriser un montant de 1200\$ afin d'organiser un souper des fêtes pour les employés ainsi que le conseil.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

**9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE ;**

**9.1 FACTURE AU 30 SEPTEMBRE 2019:**

2019.213

Considérant la facture incendie au 30 septembre au coût de 1 634.88\$

En conséquence, il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par François Lupien et résolu d'autoriser le paiement des factures incendie de septembre 2019 au montant total de 1 634.88\$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**9.2 DEPOT DU PROCÈS-VERBAL:**

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton pour la rencontre tenue le 21 octobre 2019.

---

**9.3 BUDGET 2020;**

**Les membres du conseil aimeraient avoir des informations supplémentaires sur certains points. L'adoption est reporté en décembre.**

- achat d'une génératrice
- report du budget 2019 en 2020

---

**9.4 REMBOURSEMENT FRAIS DE DÉPLACEMENT FORMATION ;**

2019.214

Considérant la recommandation du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton pour la rencontre tenue le 21 octobre 2019;

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'autoriser le remboursement des frais de déplacements rétroactivement pour la formation de Messieurs David Jacques et Mike Larocque. De plus, à compter du 1er janvier 2020, les frais de déplacement pour les formations incendie seront remboursés conformément à la politique en vigueur à la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**9.5 ADOPTION PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE:**

2019.215

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Valérie Aubin, coordonnateur municipal de la sécurité civile et Frédérick Marcotte, directeur incendie soit adopté;

QUE Valérie Aubin, coordonnateur municipal soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

## **10. VOIRIE ET URBANISME :**

---

### **10.1 DÉNEIGEMENT BORNE SÈCHE ET HÔTEL DE VILLE;**

2019.216

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Daniel et résolu d'autoriser un montant de 1610.00\$ plus taxes à Patrice Lauzière afin qu'il effectue le déneigement pour la saison 2019-2020 de la cours de l'hôtel de ville et de la borne sèche du rang 1 horton. Un montant de 260\$ plus taxes est autorisé pour le déneigement de chacune des bornes sèches suivant ;

Rang 9 Simpson : Patrice Lauzière

Rang 10 Simpson : Ferme Alane inc.

Rang de la rivière : Ferme Buholz inc.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

### **10.2 LIGNES CHEMIN DESSERRE ET QUATRE-SAISONS;**

La saisons du lignage étant terminé, les lignes seront fait sur le Chemin des Serre et Quatre-Saisons au printemps tôt.

---

## **11 LOISIRS :**

### **11.1 BIBLIOTHÈQUE;**

#### **11.1.2 PORTIQUE;**

Des informations seront prise, l'adoption de la dépense est reporté au conseil de décembre 2019.

---

## **12. HYGIÈNE DU MILIEU :**

### **12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS SAINT-FRANÇOIS;**

Rapport de comité

---

## **13. VARIA;**

### **13.1 TRAVAUX BORNE SÈCHE;**

2019.217

Considérant les avis et mise en demeure transmises au propriétaire du 1897, 10<sup>e</sup> rang Simpson afin qu'il cesse tout empiètement sur le terrain de la municipalité, qu'il procède à la réinstallation de la clôture au même endroit où elle était et déterre les bornes du terrain ;

Il est proposé par François Lupien, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'autoriser un montant de 5 000\$ au délais de l'échéance accordé par la mise en demeure transmise au propriétaire de l'immeuble situé du 1897, 10<sup>e</sup> rang Simpson afin de faire effectuer les travaux à la borne sèche dans le rang 10 Simpson. De réclamer les frais encourus au propriétaire fautif.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

---

### **13.2 REMERCIEMENT SIUCQ ET POMPIERS;**

2019.218

Considérant que notre municipalité a été touchée par une panne de courant majeur qui a débuté le 1<sup>er</sup> novembre à la grandeur de notre municipalité ;

Considérant qu'après 48hrs de panne de courant, la municipalité a ouvert un centre aux sinistrés afin de leur offrir de la chaleur, eau, soupe ainsi que du café ;

Considérant que les citoyens étaient privés de courant, mais aussi de réseau cellulaire, internet et par endroit de ligne terrestre ;

Considérant que la municipalité a eu recours aux services du SIUCQ et des pompiers afin de faire du porte à porte pour informer les citoyens des services offerts à la municipalité.

En conséquence, Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu d'envoyer une lettre de remerciement et reconnaissance aux membres du SIUCQ ainsi qu'au service incendie pour leur collaboration et leur excellent travail.

***Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

### **13.3 RENOUELEMENT SIUCQ 2020:**

2019.219

Considérant l'avis de contribution sous forme d'une subvention au Service d'Intervention d'Urgence Centre-du-Québec pour la desserte de notre municipalité en mesure d'Urgence pour l'année 2020.

Considérant que le taux s'établit à 1.10\$ par habitant qui représente 1074,70\$ pour nos 977 citoyens;

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Éric Allard et résolu d'autorisé le renouvellement de notre adhésion de 2020 au coût de 1074,70\$.

***Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

### **14. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS ;**

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

---

### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS ;**

La période est accordée aux gens dans la salle;

---

### **16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ;**

2019.220

Il est proposé par Maureen Landry et résolu de lever l'assemblée à 21 h 40

---

Stéphane Dionne  
Maire

---

Valérie Aubin, dma  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

---

Valérie Aubin, dma  
Directrice générale / secrétaire-trésorière